

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 15 février 2022, à huis clos, par visioconférence, et convoquée pour 19 h 00, le tout tel que permis par un arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 746-02-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 747-02-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2022
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 25 janvier 2022 et le 8 février 2022
5. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2022
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2022
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

11. Autorisation de procéder à l’affichage de deux (2) postes en vue de l’engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l’accueil – Stagiaire temporaire dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2022
12. Autorisation d’achat d’une déchiqueteuse de l’entreprise Les équipements de bureau des Laurentides inc. (EBL)
13. Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l’Aménagement de la Rivière L’Assomption (CARA) pour l’année 2022
14. Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l’année 2022
15. Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l’année 2022
16. Renouvellement de l’adhésion à l’Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l’année 2022
17. Mandat relatif à la gestion des ressources humaines
18. Autorisation de signature – Entente dans le cadre du Programme de partenariat 2022-2023 avec la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire
19. Autorisation de signature – Entente dans le cadre de la tenue du marché public moulinois pour les années 2022 et 2023 avec la SODAM
20. Nomination d’un substitut au représentant de la MRC Les Moulins au conseil d’administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
21. Nominations au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI)
22. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
23. Autorisation de paiement à la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu (premier versement de l’édition 2022)
24. Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre de la 24e édition – 2022 du Partenariat pour le Défi OSEntreprendre de Lanaudière
25. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Birreco Inc.
26. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à oreille Inc.
27. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Siga automation Inc.
28. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise VGam Biosciences Inc.
29. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Antoine Lagacé

30. Abonnement à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour les demandes de plunitifs
31. Autorisation de retirer la garantie personnelle pour les prêts à être accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et approbation des deux modèles de lettres d'offres modifiées
32. Autorisation de signature – Avenant 16 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)
33. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-256 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
34. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-257 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
35. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-258 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
36. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-259 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-260 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-261 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-262 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-263 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-264 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-265 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

43. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-266 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-267 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-268 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-269 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-270 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-271 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-272 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-273 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
51. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-274 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
52. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-275 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
53. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-277 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
54. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-278 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

55. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-279 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
56. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-280 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
57. Mandat pour les services professionnels d'un photographe
58. Mandat de services pour la mise à jour de la carte touristique 2022
59. Mandat pour des services d'impression de 7 500 copies du guide touristique 2022-2023 et de 15 000 copies de la carte touristique 2022-2023
60. Achat d'une banque d'heures pour la gestion des campagnes Google Ads de la MRC
61. Autorisation d'achat – Campagne touristique 2022 sur Facebook
62. Autorisation d'achat – Campagne touristique 2022 en achat de mots-clés Google Adwords
63. Prolongation du mandat de représentation de la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant
64. Mandat d'accompagnement pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
65. Demande au comité de circulation de la Ville de Terrebonne en prévision de l'émission d'une résolution de la part du conseil de la Ville de Terrebonne mentionnant son accord au projet de traverse équestre sur la route 335 (près des limites avec la municipalité de St-Lin-des-Laurentides)
66. Demande de modification au schéma d'aménagement (affectation usages contraignants au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexion – activités non agricoles en zone agricole) par la résolution numéro 312-05-2021 de la Ville de Terrebonne – Réponse de la MRC Les Moulins
67. Examen et approbation du règlement numéro 1199-1 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter la zone 335 aux secteurs de PAE ainsi que ses critères
68. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2022
69. Autres sujets
70. Période de questions
71. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 748-02-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2022

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 749-02-22 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 25 janvier 2022 et le 8 février 2022

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 25 janvier 2022, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 8 février 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 750-02-22 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2022

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de février 2022 au montant de 194 309,29\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 919,08\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de février 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 751-02-22 Liste des chèques émis au mois de janvier 2022

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2022, pour un montant de 455 614,59\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 772,06\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 752-02-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Mathieu Traversy et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2022* »).

ADOPTÉE

13 753-02-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 3 février 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 février 2022 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 754-02-22 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 8 février 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 8 février 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 755-02-22 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 15 février 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 15 février 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 756-02-22

Autorisation de procéder à l’affichage de deux (2) postes en vue de l’engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l’accueil – Stagiaire temporaire dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2022

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’affichage de deux (2) postes en vue de l’engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l’accueil – Stagiaire temporaire pour le bureau et le kiosque d’information touristique pour l’été 2021 dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2022 ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’affichage de deux (2) postes en vue de l’engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l’accueil – Stagiaire temporaire pour le bureau et le kiosque d’information touristique pour l’été 2022 dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2022, et ce, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d’information municipale ainsi que dans les écoles en tourisme et dans les cégeps, le cas échéant.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi de deux (2) postes de préposés étudiants durant l’été 2022 dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2022, au taux horaire de 16,25\$, et ce, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d’information municipale ainsi que dans les écoles en tourisme et dans les cégeps.

ADOPTÉE

13 757-02-22

Autorisation d’achat d’une déchiqueteuse de l’entreprise Les équipements de bureau des Laurentides inc. (EBL)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l’acquisition d’une déchiqueteuse ;

CONSIDÉRANT la soumission de l’entreprise Les équipements de bureau des Laurentides inc. (EBL), datée du 25 janvier 2022, pour un montant total de 2 500,00\$, excluant les taxes, pour l’acquisition d’une déchiqueteuse ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de faire l’achat d’une déchiqueteuse de l’entreprise Les équipements de bureau des Laurentides inc., pour un montant total de 2 500,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission, datée du 25 janvier 2022 et en autorise le paiement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 2 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « *Entretien et ameublement de bureau* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



13 758-02-22

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2022, au montant de 300,00\$, incluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-13 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 759-02-22

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2022, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-14 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Association » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 760-02-22

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière, pour l'année 2022;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2022, au coût de 275,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-15 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 275,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «Associations», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 761-02-22

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle du directeur général à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2022, et autorise le versement à ladite Association de la cotisation annuelle au montant de 690,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-16 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 690,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « Association », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 762-02-22

Mandat relatif à la gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu mandater une entreprise pour un mandat relatif à la gestion des ressources humaines pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Le Groupe Ambition, datée du 3 février 2022, pour un montant ne dépassant pas 3 375,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Le Groupe Ambition, datée du 3 février 2022, pour un montant ne dépassant pas 3 375,00\$, excluant les taxes, pour un mandat relatif à la gestion des ressources humaines.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnel* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 763-20-22

Autorisation de signature – Entente dans le cadre du Programme de partenariat 2022-2023 avec la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la CCIM a pour mission de rapprocher, connecter, informer, inspirer et représenter les gens d’affaires dans le but de créer une effervescence économique et sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s’associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l’Entente de partenariat à intervenir entre la MRC Les Moulins et la CCIM par laquelle la MRC Les Moulins s’engage à payer à la CCIM une contribution financière annuelle de 65 000\$ à titre de partenaire et une contribution financière annuelle de 45 000 \$ pour le service de mentorat, et ce, pour chacune des années 2022 et 2023, donc pour un montant total de 110 000,00\$ par année (indexé au taux de 3 % en 2023), en contrepartie des engagements de la CCIM décrits dans ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’effectuer un transfert budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Entente de partenariat 2022-2023 avec la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins (CCIM).

QUE les contributions de la MRC Les Moulins soient réparties comme suit : 50 % de ses engagements financiers pour 2022 à la signature de l’entente et une autre contribution de 50 % au 30 juin 2022. En 2023, la MRC versera une contribution 50 % de ses engagements financiers pour 2023 au 31 janvier 2023 et une autre contribution de 50 % au 30 juin 2023.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les versements à la CCIM des contributions pour l’année 2022 au montant total de 110 000,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 67 000,00\$ au poste budgétaire numéro 2621-419 Honoraires professionnels vers le poste budgétaire numéro 2622-976 «*Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-18 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 110 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 «*Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 113 300,00\$ soit porté aux engagements annuels, et ce, par résolution au début de l'année 2023.

ADOPTÉE

13 764-02-22

Autorisation de signature – Entente dans le cadre de la tenue du marché public moulinois pour les années 2022 et 2023 avec la SODAM

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) veut mettre en place des marchés publics moulinois pour les années 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent soutenir la SODAM pour la réalisation desdits marchés publics moulinois incluant le volet communication ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat à intervenir entre la MRC Les Moulins et la SODAM par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la SODAM la somme de 101 500,00\$ pour l'année 2022 et 104 545,00\$ pour l'année 2023, selon les modalités prévues à l'entente, en contrepartie des engagements de la SODAM décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente dans le cadre de la tenue des marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2022 et 2023.

QUE les contributions de la MRC Les Moulins soient réparties comme suit : en deux (2) parties, une première de 75 %, le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 1<sup>er</sup> mai 2023 et une deuxième partie de 25 % pour les années 2022 et 2023 suite au dépôt du rapport d'activités.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les versements à la SODAM des contributions pour l'année 2022 au montant total de 101 500,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 101 500,00\$, pour l'année 2022, poste budgétaire 2622-984 « *Marchés publics Lanaudois* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 104 545,00\$ soit porté aux engagements annuels, et ce, par résolution au début de l'année 2023.

ADOPTÉE

13 765-02-22

Nomination d'un substitut au représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 684-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut du représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Eve Couturier soit et est nommée substitut au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉE

13 766-02-22

Nominations au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) et amendement de la résolution numéro 13 026-01-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 026-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'ajout de représentants au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Edith Juneau, conseiller (ère) au développement de politiques à Terrebonne n'est plus disponible, il y a lieu de nommer un(e) représentant(e), en remplacement de madame Edith Juneau et ainsi, d'amender la résolution numéro 13 026-02-21 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les représentants suivants soient nommés au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) à titre de personnes-ressources, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Madame Mélissa Moffette, représentante déléguée par la Table Tissus et directrice de la Coopérative de solidarité Le Chez-Nous du Communautaire ;
- Monsieur Mathieu Desbiens, représentant délégué par la Table Tissus et directeur d'English Community Organization of Lanaudière ;
- Madame Isabelle Provencher, représentante déléguée par le CÉGEP régional de Lanaudière et directrice adjointe, Départements d'enseignement et relations avec la communauté ;
- Monsieur Jean-François Michaud, représentant délégué par le Centre de services scolaires des Affluents et Conseiller pédagogique, Prévention, Promotion ;
- Madame Joëlle Paiement, conseillère en développement social à Terrebonne.

QUE la résolution numéro 13 026-02-21 soit et est amendée afin de remplacer le Conseiller (ère) au développement de politiques à Terrebonne par Conseiller (ère) en développement social à Terrebonne.

QUE les membres du conseil remercient madame Édith Juneau, conseillère au développement de politiques à Terrebonne pour son implication au sein du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI).

ADOPTÉE

13 767-02-22

Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique en lien avec le comité de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité consultatif économique (CCE) en remplacement de madame Karyne Simard, attachée politique de madame Lucie Lecours - circonscription de Les Plaines qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur David Marra-Hurtubise, attaché politique de madame Lucie Lecours - circonscription de Les Plaines, soit et est nommé représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins en remplacement de madame Karyne Simard pour compléter la durée de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE les membres du conseil remercient madame Karyne Simard pour son implication au sein du comité consultatif économique.

ADOPTÉE

13 768-02-22

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu (premier versement de l'édition 2022)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 435-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2020-2021-2022), le développement du Festival régional Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un premier versement d'une somme de 10 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un premier versement pour l'année 2022 d'une somme de 10 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-987 «*Festival Grande Tribu*», soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 769-02-22

Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre de la 24e édition – 2022 du Partenariat pour le Défi OSEntreprendre de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC Les Moulins par Lanaudière Économique dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager les nouveaux entrepreneurs ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de soutenir le Défi OSEntreprendre de Lanaudière par une contribution de 1 000,00\$ en échange d'une visibilité proportionnelle, le tout conformément au plan de partenariat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de partenariat afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, poste budgétaire 2622-989 « *Lanaudière économique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 770-02-22

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Birreco Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 467-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale avec l’entreprise Birreco Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Birreco Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d’incubation susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Birreco Inc. afin de prolonger ladite convention d’incubation, et ce, jusqu’au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

13 771-02-22

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à oreille Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 779-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale avec l’entreprise Club Bouche à oreille Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Club Bouche à oreille Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d’incubation susmentionnée ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à oreille Inc. afin de prolonger ladite convention d’incubation, et ce, jusqu’au 31 août 2023.

ADOPTÉE

13 772-02-22

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Siga automation Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 097-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale avec l’entreprise Siga automation Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Siga automation Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d’incubation susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga automation Inc. afin de prolonger ladite convention d'incubation, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

13 773-02-22

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 440-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise VGAM Biosciences Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise VGAM Biosciences Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences Inc. afin de prolonger ladite convention d'incubation, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

13 774-02-22

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Antoine Lagacé

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 877-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise Antoine Lagacé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Antoine Lagacé souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Antoine Lagacé afin de prolonger ladite convention d'incubation, et ce, jusqu'au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

13 775-02-22

Abonnement à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour les demandes de plunitifs

CONSIDÉRANT les besoins du service de développement économique relativement aux demandes de plunitifs ;



CONSIDÉRANT l'offre d'abonnement de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour les demandes de plunitifs, au montant de 30,00\$ par mois, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'abonnement à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour les demandes de plunitifs, et ce, pour messieurs Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et Max Lino, conseiller en financement d'entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), d'un montant de 30,00\$ par mois, excluant les taxes, et ce, pour l'année 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-23 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 360,00\$ pour l'année 2022, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 776-02-22

Autorisation de retirer la garantie personnelle pour les prêts à être accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et approbation des deux modèles de lettres d'offres modifiées

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant afin de mettre en place le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la condition financière des entreprises ayant déjà reçu des prêts se détériore;

CONSIDÉRANT la directive donnée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (cadre d'intervention transmis le 23 décembre 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre le retrait de la garantie personnelle pour les prêts à être accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet AERAM ;

CONSIDÉRANT les deux modèles de Lettres d'offres jointes en annexe à la présente résolution ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le retrait de la garantie personnelle pour les prêts à être accordés dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE les deux lettres d'offres jointes en annexe à la présente résolution, soit trouvées conformes et en conséquence approuvées telles que proposées.

ADOPTÉE

13 777-02-22

Autorisation de signature – Avenant 16 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant numéro 16 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, afin d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention dudit programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME/AERAM), ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 778-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-256 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-256 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de salles d'entraînement physique ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-256 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-24 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-257 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-257 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-257 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-25 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 780-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-258 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-258 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-258 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-26 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 781-02-22

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-259 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 16 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-259 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard de l'entreprise de commerce de gros ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-259 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard de l'entreprise de commerce de gros.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-27 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-260 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-260 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-260 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-28 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 783-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-261 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-261 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-261 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).



QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-29 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 784-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-262 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-262 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-262 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-30 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 785-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-263 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-263 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-263 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-31 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 786-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-264 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-264 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-264 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-32 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 787-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-265 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-265 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-265 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-33 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 788-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-266 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-266 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-266 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-34 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 789-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-267 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-267 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salles d'entraînement physique ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-267 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-35 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 790-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-268 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-268 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salles d'entraînement physique ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-268 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-36 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 791-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-269 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;



CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-269 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salon de Quilles, bar et restaurant ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-269 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salon de Quilles, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-37 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 792-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-270 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-270 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-270 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salon de Quilles, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-38 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-271 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-271 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-271 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-39 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 794-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-272 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-272 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-272 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-40 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 795-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-273 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-273 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-273 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-41 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 796-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-274 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-274 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-274 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-42 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 797-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-275 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-275 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-275 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-43 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 798-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-277 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-277 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-277 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-44 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 799-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-278 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-278 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-278 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-45 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 800-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-279 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-279 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-279 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-46 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 801-02-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-02-280 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-02-280 du compte rendu de sa rencontre du 2 février 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-02-280 du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-47 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 802-02-22

Mandat pour les services professionnels d'un photographe

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu mandater une entreprise pour la prise de photos du personnel de la MRC et des membres des comités de la MRC sur lesquels siègent des élus ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Marie-Ève Rompré, datée du 27 septembre 2021, au montant de 3 900,00\$, excluant les taxes, pour la prise de photos du personnel de la MRC et des membres des comités de la MRC sur lesquels siègent des élus;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Marie-Ève Rompré, datée du 27 septembre 2021, au montant de 3 900,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels d'un photographe pour la prise de photos du personnel de la MRC et des membres des comités de la MRC sur lesquels siègent des élus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341- « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 803-02-22

Mandat de services pour la mise à jour de la carte touristique 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la mise à jour 2022 de la carte touristique 2022 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise GEOGRAFIX COMMUNICATIONS INC., datée du 17 janvier 2022, au montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise GEOGRAFIX COMMUNICATIONS INC., datée du 17 janvier 2022, au montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, pour la mise à jour 2022 de la carte touristique de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Tourisme - Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 804-02-22

Mandat pour des services d'impression de 7 500 copies du guide touristique 2022-2023 et de 15 000 copies de la carte touristique 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 7 500 copies du guide touristique 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 15 000 copies de la carte touristique 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 20 janvier 2022, de l'entreprise l'imprimerie Héon Nadeau, au montant de 4 590,00\$ excluant les taxes, pour l'impression de 15 000 copies de la carte touristique-2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 20 janvier 2022, de l'entreprise l'imprimerie Héon Nadeau, au montant de 7 300,00\$ excluant les taxes, pour l'impression de 7 500 copies du guide touristique 2022-2023 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les soumissions suivantes, datées du respectivement du 20 janvier 2022 de l'entreprise l'imprimerie Héon Nadeau, soient et sont acceptées à savoir :

- 15 000 copies de la carte touristique 2022-2023 : 4 590,00\$, excluant les taxes;
- 7 500 copies du guide touristique 2022-2023 : 7 300,00\$, excluant les taxes.
- 

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 11 890,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 805-02-22

Achat d'une banque d'heures pour la gestion des campagnes Google Ads de la MRC

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de centraliser les campagnes Google Ads de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise E-Summum Inc., datée du 14 janvier 2022, au montant de 3 400,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quarante (40) heures, au taux horaire de 85,00\$ ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise E-Summum Inc., au montant de 3 400,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quarante (40) heures, au taux horaire de 85,00\$, pour toutes les activités de communication de la MRC.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 400,00\$, poste budgétaire 2622-341 « *Tourisme - Publicité - information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 806-02-22

Autorisation d'achat – Campagne touristique 2022 sur Facebook

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la campagne touristique 2022 sur Facebook ;

CONSIDÉRANT le tableau joint en annexe à la présente résolution, lequel ventile les coûts pour ladite campagne touristique 2022 sur Facebook ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités Facebook décrites au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 12 745,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la campagne touristique 2022 et en autorise le paiement.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QU'en cours d'année, la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 12 745,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Tourisme - Publicité – Information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 807-02-22

Autorisation d'achat – Campagne touristique 2022 en achat de mots-clés Google Adwords

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la campagne touristique 2022 en achat de mots-clés Google ;

CONSIDÉRANT le tableau joint en annexe à la présente résolution, lequel ventile les coûts pour ladite campagne touristique 2022 en achat de mots-clés Google ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de mots-clés Google décrits au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 17 100,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la campagne touristique 2022 et en autorise le paiement.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QU'en cours d'année, la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 17 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Tourisme - Publicité – Information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

*Monsieur Marc-André Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts avec le prochain point et en conséquence, se retire*

13 808-02-22

Prolongation du mandat de représentation de la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 231-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins afin de prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 429-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a prolongé le mandat de la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins afin de prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 4 octobre 2019, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Trivium Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins afin de prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 4 octobre 2019, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.



QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

*Monsieur Marc-André Michaud est de retour.*

*Madame Patricia Lebel et monsieur Benoit Ladouceur déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts avec le prochain point et en conséquence, se retirent.*

13 809-02-22

Mandat d'accompagnement pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT les ressources externes requises en vue d'accompagner la MRC Les Moulins pour compléter la réalisation dudit Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) suite au départ de la directrice du service de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) détient l'expertise requise et la connaissance du milieu ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme COBAMIL datée du 9 février 2022, pour les services d'accompagnement, au montant de 12 200,00\$, plus, si requis, une banque de 156 heures au taux horaire de 50,00\$, donc pour un montant total ne dépassant pas 20 000,00\$ ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la MRC Les Moulins prévoit le recours à l'expertise externe dans le cadre de la réalisation dudit Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de services de l'organisme Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), datée du 9 février 2022, au montant de 12 200,00\$, plus, si requis, une banque de 156 heures au taux horaire de 50,00\$, donc pour un montant total ne dépassant pas 20 000,00\$, et ce, afin de soutenir la MRC Les Moulins dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'organisme COBAMIL, pour les services susmentionnés, et ce, sur réception des factures et au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 20 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

*Madame Patricia Lebel et monsieur Benoit Ladouceur sont de retour.*

13 810-02-22

Demande à la Ville de Terrebonne en prévision de l'émission d'une résolution de la part du conseil de la Ville de Terrebonne mentionnant son accord au projet de traverse équestre sur la route 335 (près des limites avec la municipalité de St-Lin-des-Laurentides)

CONSIDÉRANT QUE la table équestre de la MRC Les Moulins travaille depuis quelques années afin d'assurer des tracés équestres en continu à l'échelle de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'un des tracés nécessite une traverse de la route 335, près des limites avec la municipalité de St-Lin-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ, en date du 17 novembre 2021, aurait spécifié qu'il serait prêt à ajouter la signalisation identifiant une traverse équestre à l'endroit visé sur la route 335;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ souhaiterait cependant obtenir une confirmation écrite, sous forme de résolution de la part de la Ville de Terrebonne, qui mentionnerait l'accord de la Ville au projet de ladite traverse équestre;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été abordé dans le cadre d'une rencontre du *Comité de développement économique et touristique* (CDET) de la MRC;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la Ville de Terrebonne de se pencher sur le projet de traverse équestre envisagée sur la route 335, près de la limite avec la municipalité de St-Lin-des-Laurentides, le tout en prévision d'une prise de position subséquente de la Ville de Terrebonne via une résolution.

QUE les informations et documents pertinents et nécessaires à l'analyse du projet de traverse équestre soient transmis à la Ville de Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC souhaite, à la suite de l'analyse du projet par la Ville de Terrebonne, obtenir une résolution de la Ville de Terrebonne signifiant son accord ou son désaccord au projet de traverse équestre précité.

ADOPTÉE

13 811-02-22

Demande de modification au schéma d'aménagement (affectation usages contraignants au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexion – activités non agricoles en zone agricole) par la résolution numéro 312-05-2021 de la Ville de Terrebonne – Réponse de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu, le 19 mai 2021, la résolution no. 312-05-2021 de la part du conseil de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution a pour objet une demande de modification au schéma d'aménagement (dans l'aire d'affectation *usages contraignants* localisée au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexion) afin d'autoriser des activités non agricoles dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE de multiples échanges entre les équipes de professionnels de la Ville de Terrebonne et de la MRC Les Moulins ont été tenus ;

CONSIDÉRANT QUE de multiples échanges entre les équipes de professionnels du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC Les Moulins ont également été tenus ;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sont de nature non agricole, et que la localisation visée s'avère en zone agricole permanente, ainsi qu'à l'extérieure du périmètre métropolitain identifié au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite des échanges avec le MAMH, le MAPAQ et la CMM, il a été signifié qu'une modification du schéma d'aménagement et de son document complémentaire visant l'objet de la demande signifiée dans la résolution no. 312-05-2021 de la Ville de Terrebonne ne pourrait aucunement être jugée conforme aux orientations gouvernementales, ainsi qu'au PMAD ;

CONSIDÉRANT QUE la double conformité, soit celle du PMAD de la CMM et celle des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), s'avère nécessaire pour l'entrée en vigueur de tout règlement modifiant le schéma d'aménagement et son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE tout effort qui serait investi pour l'élaboration d'un règlement de modification du schéma d'aménagement et de son document complémentaire, ayant pour objet la demande de la résolution no. 312-05-2021, s'avèrerait inutile et ne pourrait permettre l'entrée en vigueur de ladite modification ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE à la suite des divers échanges et validations préliminaires avec les autorités compétentes, la MRC Les Moulins juge non recevable la demande exprimée dans la résolution no. 312-05-2021 de la Ville de Terrebonne.

QUE la présente résolution de la MRC Les Moulins soit transmise à la Ville de Terrebonne en réponse à la demande de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

13 812-02-22

Examen et approbation du règlement numéro 1199-1 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter la zone 335 aux secteurs de PAE ainsi que ses critères

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1199-1 modifiant le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter la zone 335 aux secteurs de PAE ainsi que ses critères ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1199-1 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter la zone 335 aux secteurs de PAE ainsi que ses critères.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 813-02-22

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2022 et autorise le versement à ladite Association de la cotisation annuelle au montant de 483,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 483,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 814-02-22

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Mathieu Traversy et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe